

Notification préalable d'une concentration
(Affaire M.8096 — International Paper Company/Weyerhaeuser Target Business)
(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
(2016/C 348/12)

1. Le 15 septembre 2016, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise International Paper Company («IP», États-Unis) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'activité «pâte de bois» de l'entreprise Weyerhaeuser (Weyerhaeuser Target Business — «WTB», États-Unis) par achat d'actifs et d'actions.
2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
 - IP fabrique des emballages et du papier en Amérique du Nord, dans l'EEE, en Amérique latine, en Russie, en Asie et en Afrique du Nord. Elle est spécialisée dans la production de papier pour carton ondulé et de boîtes en carton ondulé, de pâte de bois, d'emballages de consommation (carton), de tasses et de papier blanc,
 - WTB constitue la majeure partie de l'activité «fibres de cellulose» du groupe Weyerhaeuser. Elle comprend notamment cinq usines situées en Amérique du Nord et deux usines de transformation, l'une aux États-Unis (Columbus, Mississippi) et l'autre en Pologne (Gdansk). Ces usines produisent de la pâte en flocons, de la pâte de bois résineux et des pâtes spéciales pour plusieurs applications destinées aux consommateurs, parmi lesquelles les couches pour bébés, les produits d'hygiène féminine, les mouchoirs en papier, les serviettes et les textiles.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.
4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.8096 — International Paper Company/Weyerhaeuser Target Business, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).